



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 27 MARS 2023

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise  
LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins  
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne  
SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe  
RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX,  
Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA,  
Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce  
SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS,  
Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers  
communaux  
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**10.1. OBJET : Interpellation de Monsieur Etienne SERMON Conseiller communal :  
"BATOPIN, distributeur de billets de banque : à l'ouest rien de nouveau"**

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, établie comme suit :

*"Souvenez-vous, lors du Conseil communal du 20 décembre 2021, nous débattions de la fermeture de la dernière agence bancaire de NAMÉCHE, feu l'agence BELFIUS. Sur proposition du groupe AD&N, nous avons d'ailleurs tous ensemble adressé un courrier au Conseil d'Administration de BELFIUS afin de sensibiliser ses membres à l'importance stratégique et géographique de cette agence. Mais malheureusement, il a préféré le choix de la rentabilité financière pure plutôt qu'un choix pragmatique et respectueux des usagers dont l'épargne permet aux banques de vivre. Nous en avons pris acte ! Avec cette fermeture, plus aucun distributeur de billets de banque n'existe dans l'ouest de notre commune (et même des distributeurs de billets dans le centre-ville ont également disparu...).*

*Lors de nos débats de décembre 2021, le Collège avait fait part de ses contacts avec la société BATOPIN. Mais il semblerait que le village de NAMÉCHE ne verra pas tout de suite l'arrivée d'un distributeur de billets de banque BATOPIN sur son territoire. Pour rappel, ce distributeur était censé s'implanter rue de la Déportation. Mais quelle ne fut pas la déception des habitants de l'ouest de notre commune d'apprendre que la demande de permis avait été refusée par le fonctionnaire délégué (au motif que la proposition d'implantation de ce distributeur de billets n'était pas adaptée aux personnes à mobilité réduite). Comment peut-on encore commettre de telles erreurs aujourd'hui et donc perdre un temps précieux ?*

*Le Collège peut-il nous confirmer si, depuis cette annonce, la société BATOPIN a réintroduit une demande de permis conforme à ces prescriptions en matière d'accessibilité ?*

*J'imagine que nous souhaitons toutes et tous qu'une solution puisse être trouvée rapidement afin que les habitants de l'ouest d'ANDENNE puissent bénéficier à nouveau d'un accès à un terminal bancaire au plus vite."*

\*\*\*

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre s'exprime textuellement comme suit :

*"Je vous répondrai très simplement que le Collège partage ce regret devant la fermeture à NAMECHE ou ailleurs de distributeurs d'argent. Les banques, pour toutes sortes de raisons, essaient de faire des économies. La disparition du siège d'ING à ANDENNE, par exemple, est tout à fait dramatique et nous ne la cautionnons pas. Il en est de même en ce qui concerne la disparition de l'agence Belfius à NAMECHE.*

*Il est constaté que ce système de réduction des frais bancaires, par tous les moyens, ne s'inscrit pas dans l'optique d'un service public bancaire pour tous les citoyens d'un territoire déterminé. Sur ce point-là, nous partageons le mécontentement de la population avec vous.*

*Cela dit, Madame Marie JANART, Responsable de la Société BATOPIN (à ne pas confondre avec Madame Marie JAMART, notre Responsable des Relations publiques/Communications) a introduit un permis d'urbanisme et, contrairement aux autres Provinces, celui-ci a été refusé à ANDENNE au motif que les lieux des distributeurs d'argent n'étaient pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.*

*La Ville d'ANDENNE a alors réagit en indiquant que ce n'était pas très raisonnable. Bref, rien n'y a fait, la situation nous a échappé totalement car le permis d'urbanisme a été refusé.*

*Cependant, nous avons de nouveau interpellé Madame JANART afin de réintroduire un dossier tenant compte de l'accès aux personnes à mobilité réduite. La précitée nous a ensuite répondu qu'elle allait tout mettre en œuvre afin de déposer une nouvelle demande de permis, laquelle sera traitée avec toute la diligence voulue.*

*Nous espérons, qu'en un mois, le permis sera enfin délivré et que la population de NAMECHE, THON ou MAIZERET pourra se rendre à un distributeur d'argent plus proche, sans se déplacer vers ANDENNE ou NAMUR.*

*Voilà, c'est une nouvelle histoire belge."*

Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, réagit comme suit :

*"Merci beaucoup pour vos réponses Monsieur le Bourgmestre.*

*A supposer que le permis soit entré et traité de manière diligente par le Fonctionnaire délégué, quels seraient les délais de la Société BATOPIN pour venir installer enfin ce distributeur ?"*

Monsieur le Bourgmestre rajoute comme suit :

*"BATOPIN, ce n'est pas la Ville, c'est une structure dépendante des banques. J'espère que ce sera le plus vite possible... Je ne sais pas, ni le Collège, ni moi, "mettre une carabine ou un couteau dans les reins" pour dire d'aller plus vite."*

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

**Le Directeur général,**

**(s) Ronald GOSSIAUX**

**Le Directeur général,**

**Ronald GOSSIAUX**

**Par le Conseil,**

**Le Président,**

**(s) Philippe RASQUIN**

**Le Bourgmestre,**

**Claude EERDEKENS**

